

Le Grenelle environnement et les documents d'urbanisme



Pierre MIQUEL
MEDDTL / DGALN / DHUP / QV3



Re ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des Transports et du Logement

Les 2 lois Grenelle

- Grenelle 1: loi de programmation du 3 août 2009
- Grenelle 2 : loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010



Grenelle: la reconnaissance des outils de la planification urbaine

- Le SCOT est renforcé : document pivot stratégique, de cohérence et de référence
- Le PLU intercommunal est favorisé, mais le PLU communal reste possible...
- Le PLU devient un document également programmatique



Les nouveaux objectifs pour la planification territoriale

- Lutter contre l'étalement urbain
- Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
- Prendre en compte la biodiversité (TVB)
- Anticiper l'aménagement opérationnel durable
- Anticiper le développement des communications électroniques



Les nouveaux objectifs des SCOT

- Gestion économe de l'espace
 - * Analyse de la consommation d'espace
 - * Objectifs chiffrés de consommation d'espace obligatoires (le DOO remplace le DOG)



Les nouveaux objectifs des SCOT

- Prise en compte des Plans Climat Energie Territoriaux
- Prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (TVB)
- Développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les TC
- Possibilité de définir des secteurs aux performances énergétiques renforcées
- Possibilité de définir des secteurs à densité minimale

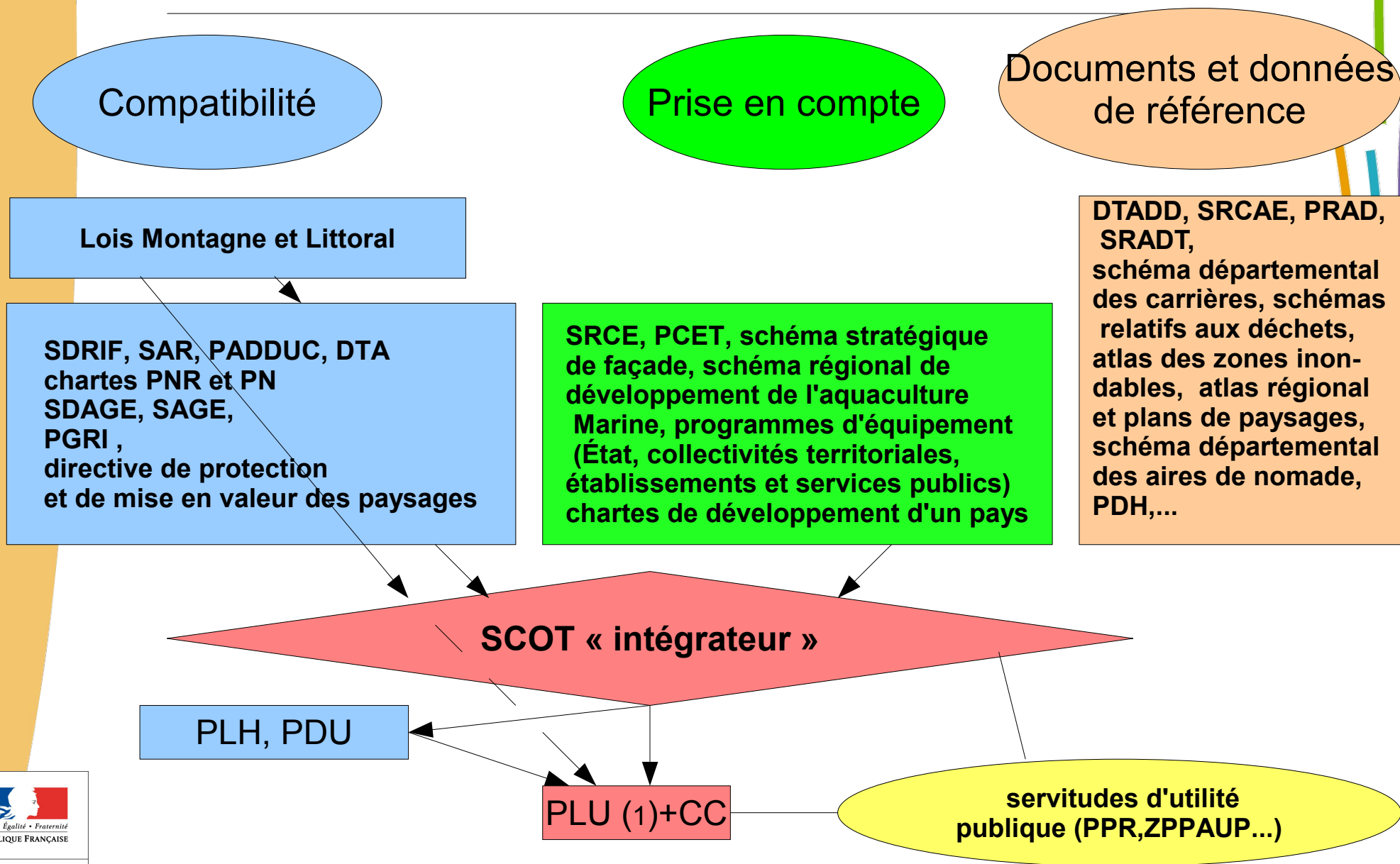


SCOT et implantations commerciales

- Le document d'aménagement commercial (DAC) intégré au DOO
- Contenu et portée du DAC doivent être complétés par la proposition de loi en cours d'examen au Parlement



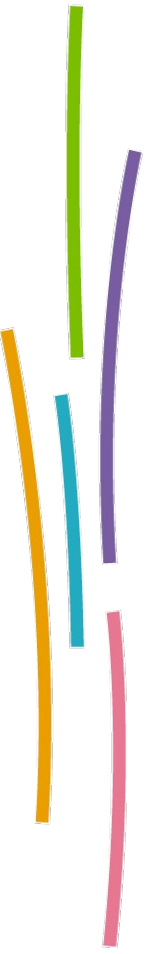
Présentation synthétique de la hiérarchie des normes



(1) Le PLU intercommunal tient lieu de PLH et de PDU

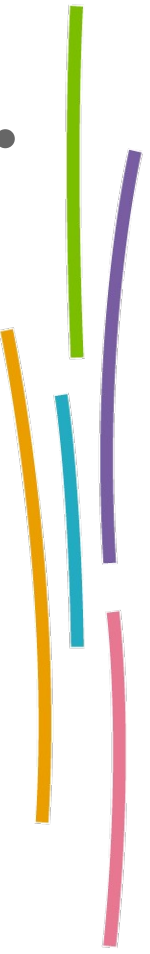
Extension des pouvoirs du préfet

- Le rôle des préfets est renforcé pour déterminer ou étendre un périmètre de SCoT



Vers une généralisation des SCOT...

- Règle des 15 km applicable :
 - * aux agglos > 15 000 hab au 1er janv. 2013
 - * à toutes les communes au 1er janv. 2017
- Suivi obligatoire tous les 6 ans



les Plans Locaux d'Urbanisme

- Les PLU comprennent :
 - un rapport de présentation
 - un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
 - des orientations d'aménagement et de programmation portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements
 - un règlement
 - des annexes
- Chacune de ces pièces peut comporter des documents graphiques



Résumé: les nouveaux objectifs des PLU

- Incitation aux PLU intercommunaux (PLUI)
- Le PLU contient obligatoirement des OAP
- Le PLUI (OAP) tient lieu de PLH et PDU
- Le PLU présente une analyse de la consommation d'espace (RP)
- Le PLU fixe des objectifs de modération de consommation d'espace (PADD)
- Possibilité de définir des constructions aux performances énergétiques renforcées
- Possibilité de définir des secteurs proches des TC à densité minimale de construction



Entrée en vigueur

- 12 janvier 2011 (6 mois après la date de publication de la loi G2)
- les projets de SCOT et PLU arrêtés avant le 1er juillet 2012 et approuvés avant le 1er juillet 2013 peuvent opter pour les dispositions antérieures
- Les révisions de PLU, pour un EPCI compétent, devront se faire sous forme de PLUI à partir du 13 juillet 2013



Les dispositions de la LMAP du 28/07/10 en urbanisme (art. 51 et 85)

Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)

Observatoire de la consommation des espaces agricoles: élabore des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles et homologue des indicateurs d'évolution

Commission départementale de la consommation des espaces agricoles : décret du 11 février 2011

- peut-être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole
- émet un avis sur l'opportunité au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles de certaines procédures (élaboration et révision de SCOT, PLU et CC) ou autorisations d'urbanisme
- circulaire MAAPRAT – MEDDTL en cours de signature

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine



Nouveaux textes en cours

- Décret SCOT-PLU: transmis au CE le 23/09/11
- Ordonnance sur l'évolution et la clarification des documents d'urbanisme : en consultation publique
- Ordonnance sur la recodification de l'urbanisme : en cours de concertation (incorporera l'ordonnance sur les documents d'urbanisme)
- Décret EE sur les documents d'urbanisme : en cours d'écriture
 - > élargissement à toutes les communes Nat2000
- PPL Doligé (urgence) :
 - > mise en œuvre Urba de projet
- PPL Retailleau :
 - > risques submersion rapide

Attentes de la DGALN/DHUP vis à vis des DREAL

- **Priorité aux enjeux territoriaux liés au GRENELLE:**
 - **Consommation d'espace: connaissance/prospective/ observatoire/production de données**
 - **Préservation de la biodiversité**
 - **Explicitation des nouveaux documents: SRCE, SRCAE, PCET, PGRI**
 - **Participation aux travaux d'autres DR: PRAD...**
- *Sans oublier les politiques à conduire en matière de paysage, sites, habitat,... ou des actualités particulières en matière de publicité, urbanisme commercial, patrimoine mondial ...*
- **Appui et animation du réseau des DDT(M):**
 - **PAC et association aux SCOT/PLU, support aux réseaux locaux (filères ADS, réseaux métiers,..)**
 - **Mise en œuvre des appels à projet DHUP**
- **Contributions au réseau national**
 - **Participation active aux réseaux pilotage et métiers**
 - **Études, retours d' expériences**

Les actions de la DGALN

Appel à projets national SCOT ruraux <12/2011

2010 : 13 SCOT, 1 M€

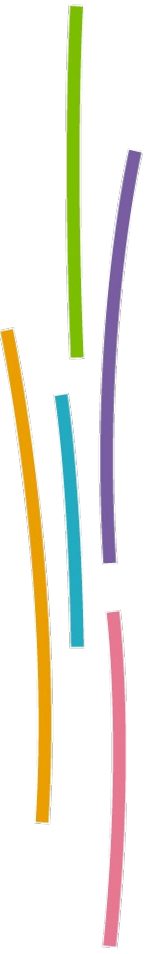
2011: 57 SCOT, 1,6 M€

2012 et 2013 : programmé 2 M€/an

Appel à projets national PLU interco. <06/2011

2011: 25-35 PLUi 1,6 M€

2012 et 2013: programmé 2 M€/an



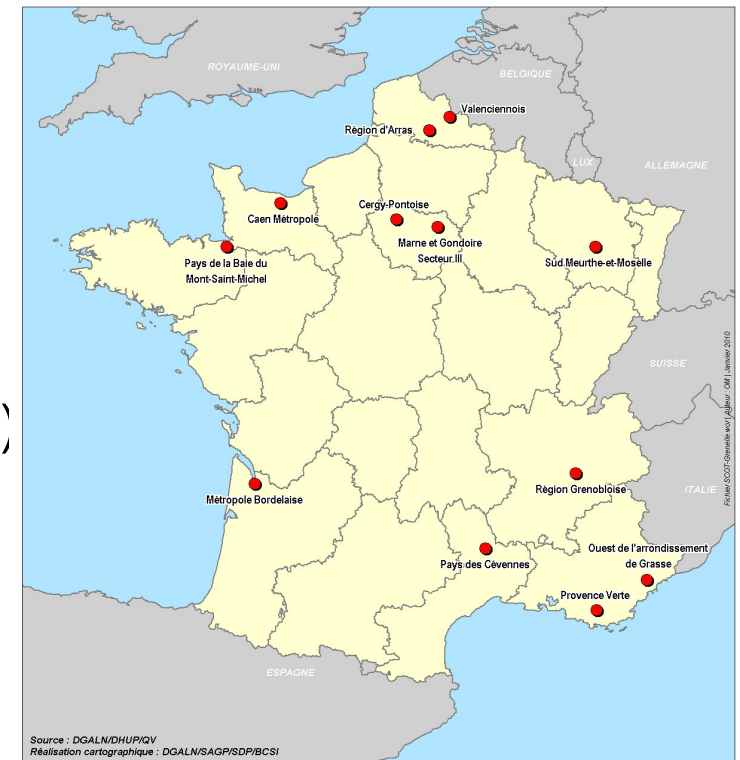
Les actions de la DGALN

Démarche nationale « SCOT-Grenelle » depuis mars 2009:

accompagnement de 12 SCOT

- Consommation d'espace (2009)
- Energie-climat (2010)
- Biodiversité et nature (2010)
- Mobilité durable (30 mars 2011)
- Littoral et Grenelle de la mer (11 mai 2011)
- Eau (28 sept 2011)

Les 12 SCOT - Grenelle



Les actions de la DGALN

Etudes en cours (CERTU-CETE) :

- * mesure de la consommation d'espace
- * émissions de GES et documents d'urbanisme

Études récentes :

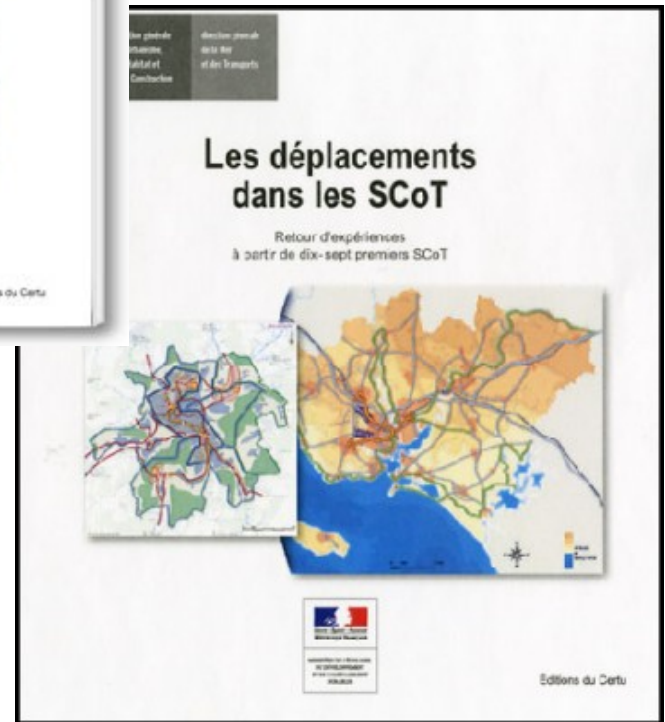
- * SCOT et déplacements
- * SCOT et biodiversité
- * SCOT et agriculture



Les actions de la DGALN

Guides en cours :

- * SCOT et PLU pour les élus
- * brochure pour les élus : le Grenelle et la Planification
- * l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (CGDD)
- * l'évaluation des incidences Natura 2000 des documents d'urbanisme (DEB)
- * l'aménagement numérique du territoire



Les défis qui nous attendent...

- Promouvoir une ville durable : réduire la consommation de foncier ... mais construire plus de logements accessibles à tous
- Autour des gares et des stations de TC: espaces stratégiques à mieux organiser et à densifier (projets urbains)
- Nature et biodiversité: à préserver; remettre en état
- Trouver les bonnes articulations entre les documents de planification et les plans énergie-climat territoriaux
- Construire des observatoires locaux partagés de l'évolution de l'urbanisation et de ses conséquences sur le changement climatique (services de l'Etat, des collectivités, agences d'urbanisme, universitaires/chercheurs...)
- L'avenir des territoires ruraux



